

Caraïbe : Coopération & Commerce international



Les entreprises et le marché caribéen

Le nouveau statut de Saint Martin en tant que Collectivité territoriale d'outre-mer ainsi que la signature de l'accord européen de partenariat économique (APE) Caraïbe signé le 15 octobre 2008 entre les Etats du Cariforum (15 Etats listés p. 3) et l'UE et ses Etats membres de l'UE, laissent entrevoir des perspectives élargies et des opportunités d'affaires entre le groupe des ACP, des Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) et des régions ultrapériphériques (RUP).

En effet, ce régime commercial prévoyant le libre accès en franchise des droits de douane des biens, des services et favorisant les investissements, les entreprises localisées à Saint Martin seront dans une situation favorable pour faire du commerce, signer des accords de transferts de technologies ou de partenariat et participer au sein de groupements ou de consortium à des appels d'offres publics ou à des programmes européens.

En outre, une plus grande sécurité juridique liée au cadre réglementaire européen comportant l'application d'un certain nombre de directives et de l'acquis communautaire ainsi qu'un encadrement financier transparent, vont permettre aux chefs d'entreprise et aux décideurs de prendre des risques mesurés et acceptables pour développer des affaires et investir en direction de ce marché élargi.

Fonds européens & BEI

Les fonds européens visent le développement des RUP, PTOM & ACP, ainsi que le développement de la coopération transnationale.

Les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) au titre de la facilité d'investissement appuie des projets de développement des entreprises du secteur privé ou publics. si gérés comme des entreprises privées.

Quelques points d'intérêt

Secteur privé & Caraïbe	1
Fonds européens /BEI	1
Interreg IV	2
Réglementation UE	2
Marchés publics	3
Environnement tropical	3
Transfert de technologies	4
Recherche & Innovation	4



Interreg IV

L'objectif général du programme INTERREG IV Caraïbes 2007-2013 est de contribuer au développement harmonieux, concerté et durable de l'espace Caraïbe par une croissance économique, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois.

Zones du programme Interreg IV :

Anguilla, Aruba, Antigua et Barbuda, Bahamas, Bermudes, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Îles Caïman, Îles néerlandaises (Bonaire, Curaçao, Saba, Sint Maarten, Saint-Eustache), Îles françaises (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy), Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Porto-Rico, République dominicaine, Jamaïque, Saint-Kitts & Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Trinité et Tobago, Turks & Caïques

La Caraïbe doit être perçue dans une continuité territoriale permettant aux entreprises de viser des marchés de proximité pour accroître leurs parts de marché et sceller des partenariats

Etats du Cariforum signataires de l'APE Caraïbe :

Antigua & Barbuda
Bahamas
Barbados
Belize
Dominique
République dominicaine
Grenade
Guyana
Haïti
Jamaïque
St Christophe & Nevis
Ste Lucie
St Vincent & Les Grenadines
Suriname
Trinidad & Tobago

L'espace Caraïbe comprend :

L'arc antillais (Grandes Antilles et Petites Antilles), la péninsule du Yucatán, la façade caraïbe de l'Amérique centrale, ainsi que les plaines côtières de Colombie, du Venezuela et le plateau des Guyanes.
Il représente dans son ensemble **250 millions d'habitants**
Les régions insulaires de la Caraïbe représentant :
41 millions d'habitants

Réglementation EU, règles de l'OMC

La règle de base :

La réglementation européenne s'applique dans les Régions ultrapériphériques (RUP) et au cas par cas dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

En Guadeloupe en Martinique (deux RUP françaises), la réglementation est la même qu'en France.

Dans les PTOM (Sint Maarten, les îles vierges britanniques, Anguilla, Caïmans, Turques & Caïques), certaines directives européennes s'appliquent notamment concernant la qualité de l'eau, les règles phytosanitaires, les services financiers.

Dans les ACP de la région Caraïbe (i.e. les pays en développement qui ont un accord avec l'UE / Jamaïque, Sainte-Lucie), l'accord avec l'UE prévoit la libéralisation des échanges et une coopération dans les domaines liés au commerce, tels que la concurrence, la protection des droits de la propriété intellectuelle, la normalisation et la certification, le respect des normes du travail et la politique des consommateurs.

L'objectif est de promouvoir la coopération économique et commerciale et l'intégration progressive des ACP dans l'économie mondiale par l'amélioration de la production et de leur capacité à attirer des investissements et la mise en conformité avec les dispositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).



Les marchés publics :

Les marchés publics de la zone Caraïbe représentent une opportunité pour les entreprises des RUP et des OCT qui sont de par leurs avancées technologiques et leurs normes UE, des partenaires incontournables dans une « Association momentanée » ou dans un « Consortium » constitués pour répondre à un appel d'offres d'un des Etats (ACP), territoires (PTOM) ou régions (RUP) de la Caraïbe et vendre ainsi des marchandises, réaliser des travaux et offrir des services.

Les secteurs clés de ces parts de marchés sont :

Biotechnologies / Construction / Energies renouvelables / Recherche & Innovation / Technologies information & communication / Tourisme / Transport aérien et maritime

L'environnement tropical

L'environnement tropical est un microcosme sensible qui requiert une prise de conscience et des politiques adaptées à la fragilité des écosystèmes biologiques.

Il est également l'objet de menaces accrues suite au changement climatique (réchauffement des eaux, période cyclonique plus active, risques sismiques et climatiques).

L'Europe apporte une connaissance, des infrastructures permettant l'observation et la surveillance des risques), des constructions aux normes parasismiques et anticycloniques.

Cette avancée en termes de connaissances, de technologies et de gestion des risques peut être partagée dans l'ensemble de la Caraïbe sur la base d'échange d'expérience, de partage de connaissance et de transfert de technologies.

Le domaine de la construction est également un espace d'échanges et de savoir-faire qui permet de promouvoir les entreprises qui travaillent dans le secteur du bâtiment et des services associés (cellules photovoltaïque, domotique, services aux personnes etc..)

ACTA Antilles

45 bd de France
Marigot
97150 Saint Martin (FWI)
+590 590 294591 (Tel)
+590 590 990409
al.kerdreuxfulrad@acta-antilles.com

Avocats-Conseils

Find us on the Web:
www.acta-antilles.com



La recherche & l'innovation

La recherche et l'innovation sont un secteur où les RUP et les PTOM peuvent jouer un rôle important dans la Caraïbe, car l'Europe est un espace où les avancées industrielles et technologiques sont considérables comparées à celles des ACP.

Le 7^e programme cadre (FP7) de recherche & d'innovation de la Commission européenne vise tout particulièrement l'entrepreneuriat (partenariat public/privé, accès au capital risque), les PME, la compétitivité industrielle, l'innovation, le développement et l'utilisation des TIC, les technologies appliquées aux politiques environnementales, les énergies propres, les infrastructures du transport.

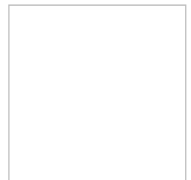
Le transfert de technologies

Les contrats de transfert de technologies offrent un atout indiscutable pour les ACP de la zone Caraïbe qui se trouvent ainsi liés à des entreprises qui appliquent les normes CE et donc représentent sur le marché commercial, un avantage concurrentiel conséquent par rapport aux entreprises de la zone ACP leur permettant ainsi d'écouler sur le marché caribéen des produits et services aux normes CE.

Ces contrats ouvrent des parts de marchés dans la Caraïbe pour les entreprises opérant dans les RUP et OCT .



ACTA Antilles
45 bd de France
Marigot
97150 Saint Martin (FWI)



[Recipient Name]
[Street address]
[Address 2]
[City, ST ZIP Code]